

22 mai 1974

OCDE: Réunion ministérielle à Paris, 29 et 30 mai 1974. Délégation et instructions

- Département de l'économie publique. Proposition du 15 mai 1974
(annexe)
- Département politique. Co-rapport du 15 mai 1974 (adhésion, annexe)
- Département des finances et des douanes. Co-rapport du 17 mai 1974
(adhésion)
- Département des transports et communications et de l'énergie.
Co-rapport du 17 mai 1974 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le rapport du département de l'économie publique à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion ministérielle de l'OCDE qui se tiendra à Paris les 29 et 30 mai 1974 est approuvé.
2. La direction de la délégation est confiée au Conseiller fédéral E. Brugger qui se fera accompagner des collaborateurs dont il désirerait s'assurer le concours.
3. La Banque nationale suisse est invitée à se faire représenter dans la délégation.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD	10	pour	exécution
- EPD	6	pour	connaissance
- FZD	9	"	"
- VED	5	"	"
- EFK	2	"	"
- Fin.Del.	2	"	"

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SAMURAT

Berne, le

Distribué

EE. 753.4.1.2.-Ly/bo
 OCDE: Réunion ministérielle
 (Paris, 29 et 30 mai 1974)

Au Conseil fédéral

La réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel se tiendra les 29 et 30 mai 1974 sous la présidence de M. Giolitti, Ministre du budget et de la programmation économique d'Italie.

Ce sont évidemment les conséquences des hausse du prix du pétrole et d'autres produits de base sur l'économie mondiale et les relations économiques internationales qui figureront cette année au centre des débats des Ministres. En raison de l'interdépendance étroite entre les différents éléments qui forment le système économique mondial, les répercussions se font sentir aussi bien sur des phénomènes principalement internes, tels que l'inflation et l'emploi, que sur d'autres à caractère plutôt international, tels que les échanges, les investissements, la monnaie et les politiques de coopération avec les pays en développement.

Les Ministres aborderont ces différents aspects en tenant compte de cette interdépendance. En ce qui concerne la lutte contre l'inflation, il ne faut pas s'attendre à beaucoup plus qu'à une déclaration marquant l'intention des 24 gouvernements membres de persévérer dans leur lutte contre l'inflation; la tâche dont pourrait s'acquitter l'OCDE pourrait être d'appuyer cet effort en servant de centre d'échange d'informations et de lieu d'étude en commun. Dans le domaine des échanges de biens et de services, les Ministres seront appelés à examiner - et le cas échéant à adopter - une déclaration des gouvernements des pays membres par laquelle ceux-ci s'engageraient, pour une période d'une année, à ne pas recourir à des mesures unilatérales restreignant les importations de biens et de services, stimulant artificiellement les exportations et imposant des restrictions à l'exportation qui perturberaient les courants réguliers d'échanges internationaux. Les Ministres procéderont également à un échange de vues sur les nouvelles orientations à donner aux politiques de coopération avec les pays en développement et à la coopération, au sein de l'OCDE, en matière de politiques énergétiques. Finalement, il est probable que l'on demande aux Ministres de donner mandat au Secrétaire général et aux organes permanents de l'Organisation de procéder à une étude factuelle des problèmes que pose actuellement l'évolution de la production et des prix des produits de base industriels.

Coopération dans le domaine de la politique économique générale

Dans la documentation qu'il soumettra aux Ministres, le Secrétaire général de l'OCDE soulignera la double nécessité de donner à l'opinion publique la ferme assurance que les gouvernements font face solidairement aux difficultés économiques que connaît le monde à l'heure actuelle et de parvenir à élaborer une stratégie cohérente pour les résoudre. Sur le plan de la lutte contre l'inflation, le Secrétaire général proposera que les gouvernements fassent un effort particulier pour réduire la hausse des prix des produits de base et des biens fonciers. Pour freiner la progression excessive des prix à la consommation, les gouvernements devraient, selon lui - et suivant la situation particulière de leur économie - recourir à des réductions temporaires d'impôts indirects ou à des subventions de caractère sélectif, ou encore à des mesures strictes de contrôle des prix dans certains secteurs sensibles.

Quant au niveau de la production et de l'emploi, le Secrétaire général constatera l'existence d'un certain effet de contraction - la hausse des prix exerçant sur la demande un effet négatif équivalant à 1,25 % environ du PNB pour l'ensemble des pays de l'OCDE - mais estimera qu'un affaiblissement indésirable de l'activité économique et de l'emploi pourra être évité dans les prochains mois. Le Secrétaire général proposera une surveillance active par l'OCDE des tendances de l'activité économique afin que les gouvernements puissent prendre, en temps utile, toutes les mesures qui seront nécessaires pour éviter une demande soit excessive, soit insuffisante. Dans le domaine monétaire international, le Secrétaire général constatera non seulement la transformation de l'excédent traditionnel de la zone de l'OCDE de l'ordre de 10 milliards de dollars en un déficit de la balance courante qui pourrait se chiffrer à quelque 40 milliards de dollars cette année, mais aussi l'improbabilité que le reflux de capitaux en provenance des pays exportateurs de pétrole se répartisse entre les pays de l'OCDE de manière à équilibrer, pour chacun d'entre eux, la dégradation de la balance des revenus.

./.
Pour sauvegarder les conditions actuelles des échanges de marchandises et des autres opérations courantes, dont le tourisme, un projet de "Déclaration commune des gouvernements membres de l'OCDE" (cf. annexe 1) sera soumis aux Ministres. Ce texte a été mis au point par un comité de hauts fonctionnaires, appelé "Comité exécutif en session spéciale", qui est présidé par l'Ambassadeur P.R. Jolles.

La délégation suisse pourrait, dans ses interventions, mettre l'accent sur le freinage de la montée des prix et le maintien de l'état actuel de libération des mouvements internationaux de biens et de services. La lutte des gouvernements contre l'inflation qui doit nécessairement tenir compte des difficultés de certains pays en

matière d'emploi et des situations nationales particulières doit être renforcée par des éléments de coopération internationale. L'un des objectifs de cette lutte est de combattre la généralisation d'une mentalité inflationniste et d'éviter que les problèmes actuels ne soient aggravés par les pressions inflationnistes. Cette prise de conscience en commun devrait déboucher sur une identification de sources récentes de l'inflation, telles que les liquidités surabondantes, la tendance à l'indexation mécanique et les déficits croissants des comptes publics. La délégation suisse pourrait souligner que la possibilité de réduire les impôts indirects et les subventions dépend de la situation de chaque pays. En tout état de cause, les réductions de taxes ne devraient pas accentuer les déficits publics qui sont eux-mêmes une source d'inflation.

En ce qui concerne le projet de "Déclaration" (cf. annexe 1), l'intérêt de la Suisse commande qu'elle lui apporte tout son appui. La délégation pourrait notamment souligner que la lutte contre l'inflation constitue une condition fondamentale de la mise en oeuvre d'une telle déclaration. En effet, si cette condition n'était pas remplie à un degré suffisant, les mécanismes du marché auraient peu de chances d'être assez efficaces pour faciliter les adaptations nécessaires et pour améliorer en conséquence les chances d'observation de la déclaration. Par ailleurs, la situation actuelle appelle l'application de deux stratégies d'appui : primo, un effort aussi bien national qu'international pour minimiser les déficits (à court terme par des mesures d'économie de pétrole, à plus long terme par le développement des énergies de substitution) et, secundo, une coopération internationale en matière de financement des déficits, compte tenu du fait qu'ils seront plus importants dans certains pays que dans d'autres.

Politiques de coopération avec les pays en développement

Les changements dus à l'évolution dans le secteur pétrolier et dans celui des autres produits de base n'ont pas touché de la même manière tous les pays en développement. La plupart des producteurs de pétrole n'auront dorénavant plus besoin d'aide au développement (c'est-à-dire de prestations à des conditions de faveur); certains sont déjà devenus eux-mêmes des pays fournisseurs d'aide. En revanche, d'autres pays, dont certains sont très peuplés (Inde, Bangladesh, Sri Lanka etc.), doivent faire face à des difficultés fortement accrues, car ils ne peuvent plus couvrir, avec leurs recettes en devises, le coût des importations indispensables de pétrole, de produits alimentaires, d'engrais et de produits industriels.

Il est dès lors probable que les Ministres concentreront leurs débats sur les différentes formes de coopération au développement en faveur des pays les plus touchés par les récents événements, ainsi qu'en faveur de ceux qui, pour d'autres raisons, ont à faire face à des difficultés économiques particulièrement graves (tels que les pays touchés par la sécheresse au Sahel).

- 4 -

Les premières analyses de l'OCDE, de la Banque mondiale et des Nations Unies montrent que ces pays, qui recevaient dans le passé déjà la majeure partie de l'aide publique, auront encore besoin d'une aide accrue. Les Ministres des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE seront appelés à confirmer leur intention de maintenir au moins à leur niveau actuel les plans d'aide publique et d'entreprendre tous les efforts possibles pour augmenter les flux d'aide. Cet effort additionnel devrait être complété par un effort semblable des pays producteurs de pétrole bénéficiant d'excédents importants de balances des paiements.

Se fondant sur la planification financière de la Confédération en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire que vous avez adoptée le 27 mars dernier, la délégation suisse pourra se joindre à une telle déclaration des Ministres en ce qui concerne le maintien du niveau de l'aide publique suisse. Elle devrait également pouvoir s'associer à l'expression de la volonté d'augmenter dans la mesure du possible le volume d'aide, même si pour des raisons budgétaires il sera sans doute difficile de prévoir un accroissement plus rapide que celui fixé dans le plan financier susmentionné.

La partie centrale des conclusions que les Ministres de l'OCDE adopteront en matière d'aide au développement sera constituée par une déclaration exprimant leur volonté de fournir une aide d'urgence aux pays en développement les plus touchés sous la forme d'une assistance destinée à assurer les importations indispensables, notamment celles de produits alimentaires et d'engrais. Ils reconnaîtront également le besoin de procéder de cas en cas à des opérations d'aménagements de dette. La délégation suisse devrait être autorisée à souscrire à une telle déclaration. Les autorités suisses devront de toute façon revoir prochainement les différents engagements fixés dans le programme suisse d'aide au développement afin de déterminer de quelle manière notre pays pourrait renforcer les opérations d'urgence en faveur des pays qui sont actuellement les plus nécessiteux. Les propositions soumises au Conseil des Ministres correspondent à une partie importante du programme d'action adopté, au début de ce mois, par l'Assemblée générale des Nations Unies. A ce sujet, il y aura d'ailleurs probablement lieu de communiquer prochainement au Secrétaire général des Nations Unies, en réponse à une communication qu'il vient d'adresser à la Suisse, le résultat de notre effort visant à adapter à la nouvelle situation nos prestations aux pays en développement les plus touchés.

Coopération des pays de l'OCDE en matière de politiques énergétiques

Le Secrétaire général présentera aux Ministres un rapport intérimaire contenant des conclusions initiales sur l'état d'avancement de l'exercice d'évaluation des problèmes énergétiques à long terme mené par l'Organisation conformément à la décision des Ministres de 1972 (cf. à ce sujet nos rapports du 14 juin 1972 et du 30 juillet 1973).

- 5 -

Parmi les conclusions qui se dégagent de cette étude, il faut notamment relever la constatation que dans l'hypothèse où les prix internationaux du pétrole demeurerait à leur niveau actuel ou à un niveau proche, le volume des importations de pétrole de la zone de l'OCDE ne dépasserait pas en 1980 celui qu'elle atteignait en 1973. Néanmoins, il serait faux de s'attendre que les mécanismes du marché résolvent à eux seuls tous les problèmes posés par la crise de l'énergie. Au contraire, les pouvoirs publics devront, de l'avis du Secrétaire général, prendre des mesures afin d'atténuer les problèmes à court et à long termes et améliorer la situation au delà de la réduction des importations de pétrole résultant du jeu des mécanismes du marché. En outre, la situation de l'offre et de la demande demeurera tendue et le Secrétaire général n'exclut pas la possibilité qu'apparaissent des pénuries temporaires ou locales dues à des causes accidentelles ou à un défaut d'ajustement.

Les premiers résultats qui semblent se dégager de l'étude susmentionnée indiquent qu'il serait possible de réduire considérablement la dépendance des pays membres à l'égard du pétrole importé en prenant certaines mesures relevant d'une stratégie globale. Le Secrétaire général citera notamment :

- la conservation de l'énergie et la limitation de la demande;
- la suppression des obstacles au développement des ressources énergétiques intérieures;
- l'amélioration de la politique des prix de l'énergie.

La délégation suisse pourrait faire part du vif intérêt qu'elle porte aux travaux de l'OCDE en matière d'énergie et exprimer son espoir de voir les résultats de l'étude en cours déboucher rapidement sur une série d'actions concrètes auxquelles pourraient participer tous les pays intéressés. La Suisse a, en effet, intérêt à ce que les travaux internationaux en matière d'énergie entrepris par le Groupe de coordination issu de la Conférence de Washington soient poursuivis à l'OCDE.

* * *

La Délégation économique permanente a approuvé dans ses grandes lignes les prises de position qui figurent ci-dessus.

* * *

Nous vous

p r o p o s o n s

- 1) d'approuver le présent rapport à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion ministérielle de l'OCDE qui se tiendra à Paris les 29 et 30 mai 1974;
- 2) de confier la direction de la délégation au Conseiller fédéral E. Brugger qui se fera accompagner des collaborateurs dont il désirerait s'assurer le concours;
- 3) d'inviter la Banque nationale suisse à se faire représenter dans la délégation.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Brugger

- Annexes : 1. Projet de déclaration des gouvernements des pays membres de l'OCDE
2. Communiqué de presse

Extrait du procès-verbal à :

- Département politique fédéral (6)
- Département fédéral des finances et des douanes (9)
- Département fédéral des transports et communications et de l'énergie (3)
- Département fédéral de l'économie publique (10)

s.C.41.780.18.0. - TE/or

3003 Bern, den 15. Mai 1974

AusgeteiltAn den B u n d e s r a tM i t b e r i c h tMinistertagung OECD
29. und 30. Mai 1974

Wir sind mit dem Antrag des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartementes völlig einverstanden.

Es liegt im schweizerischen Interesse, im jetzigen Zeitpunkt mehr denn je auf die Notwendigkeit der internationalen Zusammenarbeit insbesondere im OECD Raum hinzuweisen. Das Eidgenössische Politische Departement steht mit der Handelsabteilung in enger Fühlung und unterstützt deren Bemühungen in dieser Richtung voll und ganz.

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT

(Graber)